



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté, lors de sa séance tenue le 7 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

**QUE** les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
16 janvier	20 h 00	2 juillet	20 h 00
6 février	20 h 00	13 août	20 h 00
5 mars	20 h 00	3 septembre	20 h 00
2 avril	20 h 00	1 <sup>er</sup> octobre	20 h 00
7 mai	20 h 00	5 novembre	20 h 00
4 juin	20 h 00	3 décembre	20 h 00

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 16 novembre 2023.

Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière